



Décret n° 2012-412 du 23 mars 2012 relatif à la sécurité des machines à laver et essoreuses mises à disposition du public

- Ce matériel tourne à grande vitesse et l'eau de lavage peut atteindre 90° C.
- Surveiller les enfants lorsqu'ils se tiennent à proximité des machines.
- Ne pas laisser les enfants manipuler les machines.
- Ne pas forcer les portes ou les couvercles des machines.
- Attendre l'arrêt complet de la machine avant d'ouvrir la porte ou le couvercle.
- Signaler immédiatement toute anomalie de fonctionnement, notamment celles concernant la sécurité, aux numéros suivants :

06 80 88 80 90 ou 04 35 36 35 41

